

## Contributions liées à des projets selon la LEHE, période 2025-2028

### Proposition de programme

(à déposer par swissuniversities jusqu'au 8 décembre 2023)

#### Titre du programme : Renforcement de la culture de la durabilité dans les hautes écoles suisses

#### 1 Brève description du programme (en français ou en allemand; max. 20 lignes)

La transition vers une société durable exige des processus de transformation dans tous les domaines de la société et les hautes écoles jouent dans ce contexte un rôle essentiel. La transition vers une société durable exige en particulier des hautes écoles :

- Une nouvelle culture scientifique et épistémologique
- Une nouvelle culture pédagogique
- Une nouvelle culture institutionnelle

Les hautes écoles peuvent agir prioritairement sur deux axes pour répondre aux défis listés ci-dessus :

1. Ancrage institutionnel de la durabilité dans une approche institutionnelle globale, dite *whole institution approach*<sup>1</sup>;
2. Renforcement de la collaboration avec la société et de la diffusion de savoirs et compétences orientés vers le changement (*third mission*<sup>2</sup>).

Ce programme est avant tout pensé comme un programme d'impulsion et offre aux hautes écoles la possibilité de poser les bases ou d'approfondir une véritable culture de la durabilité. Les hautes écoles auront ainsi la possibilité de proposer 1° des projets

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations concernant la *whole institution approach* et ses principales caractéristiques, voir : Holst Jorrit, *Towards coherence on sustainability in education: a systematic review of Whole Institution Approaches*, Sustainability Science 18, 2023.

<sup>2</sup> À côté de l'enseignement et de la recherche, la *third mission* des hautes écoles « represents the economic and social mission of the university and its contribution to communities and territories. » (L. Compagnucci & F. Spigarelli, *The Third Mission of the university: A systematic literature review on potentials and constraints*, Technological Forecasting and Social Change, volume 161, décembre 2020.

permettant le développement de compétences pour la durabilité ou l'éducation à la durabilité et/ou 2° des projets orientés sur le développement de structures institutionnelles et/ou de processus de travail favorables à la mise en place pérenne d'une culture de la durabilité.

Comme le programme entend déployer ses effets à un niveau systémique et encourager le développement d'une culture transversale de la durabilité dans les hautes écoles, seuls des projets d'une certaine envergure seront soutenus. Pour exemple, le programme n'entend ainsi pas financer un module de formation délivré dans un seul cours ou l'organisation ponctuelle d'une *summer school*.

## **2 Contribution fédérale demandée pour la période 2025-2028**

CHF 20 millions

Pour chaque projet, les partenaires (à l'exception de swissuniversities, qui demande à être dispensée d'apporter une contribution propre pour ses prestations de coordination) devront assumer la moitié des coûts (*matching funds*). Cette contribution propre peut être apportée en « *real* » ou « *virtual money* ».

## **3 Début et fin du financement du programme (début au plus tôt le 1.1.2025, fin au plus tard le 31.12.2028)**

01.01.2025 – 31.12.2028

#### 4 Responsable du programme – Personne de contact pour la CSHE / le SEFRI et les experts

Nom	Fäh
Prénom	Barbara
Titre	Prof. Dr.
Adresse	Schaffhauserstrasse 239 Postfach 5850 CH-8050 Zürich
Téléphone	+41 44 317 11 00
Courriel	barbara.faeh@hfh.ch

#### 5 Coordinateur/trice du programme

Nom	Maret
Prénom	Antoine
Titre	MA
Adresse	Effingerstrasse 15 Postfach 3001 Bern
Téléphone	031 335 07 78
Courriel	antoine.maret@swissuniversities.ch

## 6 Partenaires de coopération

Hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles ayant droit aux contributions (selon liste à consulter à l'adresse :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/he/hautes-ecoles/financement-des-hautes-ecoles-cantonaux/contributions-liees-a-des-projets.html>)

Autres partenaires : les organisations étudiantes – en tant qu'acteurs à part entière de la communauté académique – doivent être impliquées dans la gouvernance et la réalisation des projets des hautes écoles. La participation de ces organisations peut, si nécessaire, être dédommée sur les fonds alloués aux projets.

## 7 Descriptif du programme

Voir mandat du Conseil des hautes écoles du 25.11.2021 (doc. 190A/21, en particulier point 2.2)

### 7.1 Situation initiale, analyse du problème (*précédents projets ou programmes, contexte, problèmes spécifiques que le programme entend traiter ou résoudre*)

L'atteinte aux limites planétaires et les inégalités sociales génèrent actuellement des défis environnementaux et socio-économiques sans précédents. La réponse à apporter à ces défis doit impérativement embrasser les principes de la durabilité, c'est-à-dire qu'elle doit permettre de renforcer, de manière équilibrée et intégrée, les dimensions environnementales, économiques et sociales, tout en considérant la préservation de la biosphère comme une condition *sine qua non* à la réalisation des objectifs socio-économiques. Les trois dimensions susmentionnées ne peuvent en effet pas être pensées indépendamment de la biosphère : le capital humain et le capital matériel ne peuvent pas être artificiellement séparés du capital naturel, l'être humain faisant lui-même partie de la biosphère qu'il s'agit de préserver.

C'est la raison pour laquelle, en juin 2021, le Conseil fédéral a adopté sa Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030). L'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030) de l'Organisation des Nations unies et ses 17 objectifs mondiaux de développement durable (ODD) en constituent le cadre de référence. En novembre de la même année, la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) a adopté un mandat partiel sur les contributions liées à des projets 2025-2028, adressé à swissuniversities. Ce mandat prévoit de consacrer un budget indicatif de 20 millions de CHF pour renforcer la priorité stratégique transversale de la durabilité au sein des hautes écoles en mettant l'accent sur leur contribution à la mise en œuvre de la SDD 2030.

La transition vers une société durable exige des processus de transformation dans tous les domaines de la société et les hautes écoles jouent dans ce contexte un rôle essentiel. La transition vers une société durable exige en particulier des hautes écoles :

- Une nouvelle culture scientifique et épistémologique : les questions posées par les défis de durabilité actuels se jouent des frontières traditionnelles et exigent une implication des étudiant-es, une collaboration interdisciplinaire, ainsi qu'une coopération transdisciplinaire avec les partenaires du terrain renforcées. Dans ce contexte, la recherche appliquée en lien avec l'enseignement doit être développée.
- Une nouvelle culture pédagogique : une approche transformative de la formation doit être développée. Le savoir et les connaissances ne peuvent plus être considérés comme les seuls aboutissements des activités des hautes écoles : une culture de la durabilité exige aussi le développement de compétences pour la durabilité. Les finalités et modalités de la formation sont ainsi repensées.
- Une nouvelle culture institutionnelle : le fonctionnement institutionnel doit être en cohérence avec les objets de formation et de recherche. Ainsi seulement, le lieu de formation peut devenir le lieu d'exercice de compétences pour la durabilité ou pour l'éducation à la durabilité (dans le cas des enseignant-es).

### 7.2 Contenu du programme (*présentation détaillée du programme*)

Comme mentionné ci-dessus, la SDD 2030 constitue le cadre national de référence dans lequel doit s'inscrire l'action des hautes écoles. Comme développé dans cette stratégie, les partenaires du programme devront donc adopter une approche

systemique des problèmes abordés, c'est-à-dire une approche considérant leurs dimensions 1° environnementales, 2° économiques et 3° sociales.

Dans une perspective également systémique mettant en lien différents savoirs, différentes compétences, différents domaines et différents acteurs, les hautes écoles peuvent agir prioritairement sur deux axes :

1. Ancrage institutionnel de la durabilité dans une approche institutionnelle globale, dite *whole institution approach* : l'approche institutionnelle globale implique que les hautes écoles intègrent les questions de durabilité et d'éducation à la durabilité dans l'ensemble de leur fonctionnement. Pour assumer pleinement ce rôle d'acteurs du changement, les hautes écoles développent ainsi une véritable culture de la durabilité incluant les dimensions environnementales, sociales et économiques. La durabilité et ses enjeux pédagogiques sont à terme ancrés de manière institutionnelle et transversale dans l'ensemble des hautes écoles suisses, et pas seulement de manière ponctuelle dans certains pans de l'enseignement, de la recherche ou de la gouvernance. Toutes les facultés, départements et services sont encouragés à travailler ensemble pour co-construire une compréhension commune et transversale de la durabilité et de l'éducation à la durabilité. Il s'agit ainsi de faire en sorte que le lieu de formation soit en cohérence avec l'éducation à la durabilité pratiquée et également le lieu d'exercice des compétences pour la durabilité. Ce faisant, les hautes écoles peuvent servir de laboratoire d'idées, de pratiques et d'innovation.
2. Développement du rôle des hautes écoles dans l'échange avec la société, la diffusion de savoirs et le développement de compétences orientées vers le changement (*third mission*) : les hautes écoles sont d'une part des productrices de savoirs en lien avec la durabilité mais également le lieu où peuvent être développées des compétences spécifiques pour la durabilité. Néanmoins, les hautes écoles ne peuvent pas non plus mener seules la société vers un mode de fonctionnement plus durable : elles doivent dialoguer avec la société pour co-construire les savoirs, trouver des solutions communes et développer les compétences nécessaires pour la transition vers un mode de fonctionnement durable. De plus, il s'agit de souligner le rôle de modèle des hautes écoles en matière de durabilité : les chercheuses et chercheurs suisses insistent depuis des décennies sur la nécessité d'agir en ce qui concerne la crise climatique, la perte de biodiversité, le manque d'eau, la pauvreté, la croissance démographique, les inégalités socio-économiques, etc. Pour rester crédibles dans le discours social, les hautes écoles doivent donc être des moteurs de la durabilité et "montrer l'exemple" dans leurs villes, régions, ainsi qu'au niveau national.

Ce programme est avant tout pensé comme un programme d'impulsion et offre aux hautes écoles la possibilité de poser les bases ou d'approfondir une véritable culture de la durabilité. Les hautes écoles auront ainsi la possibilité de proposer 1° des projets orientés sur le développement de compétences pour la durabilité ou l'éducation à la durabilité et/ou 2° des projets orientés sur le développement de structures institutionnelles et/ou de processus de travail favorables à la mise en place pérenne d'une culture de la durabilité.

Comme le programme entend déployer ses effets à un niveau systémique et encourager le développement d'une culture transversale de la durabilité dans les hautes écoles, seuls des projets d'une certaine envergure seront soutenus. Pour

exemple, le programme n'entend ainsi pas financer un module de formation délivré dans un seul cours ou l'organisation ponctuelle d'une *summer school*.

### 7.3 **Objectifs** (quels sont les objectifs du programme et comment la réussite du programme peut-elle être mesurée et démontrée?)

Pour chacun des axes mentionnés dans la partie 7.2, les partenaires du programme vont chercher à atteindre l'un ou les objectifs suivants :

#### 1. Ancrage institutionnel de la durabilité dans une approche institutionnelle globale, dite **whole institution approach** :

Concrètement, le programme entend encourager cet ancrage institutionnel de la durabilité en soutenant des projets visant notamment (mais pas uniquement) :

- L'intégration de la **durabilité (en tant qu'objet de savoir) et du *transformative learning* (en tant qu'approche pédagogique)** dans tous les curricula où cela s'avère pertinent (particulièrement dans les domaines tendanciellement moins directement concernés par la thématique) : en plus de transmettre des notions de bases sur la durabilité et des savoirs spécifiques aux différents domaines, les hautes écoles doivent mettre en place les conditions permettant à l'ensemble de leurs étudiant-es d'exercer les compétences clé pour accompagner la transition vers une société durable (*Handlungs- und Transformationskompetenzen*). Dans une perspective de *transformative learning*, les hautes écoles doivent en effet former des étudiant-es non seulement en capacité de décoder les enjeux actuels et potentiels de durabilité, mais également en capacité d'agir, d'apporter des solutions concrètes et d'innover (*social innovation*). De plus, les principes de la durabilité ne devraient pas seulement être abordés, mais vécus au travers des programmes d'études, dans les activités extracurriculaires, les stages, les activités associatives, etc. ;
- La **formation continue/requalification des membres du corps professoral** : les hautes écoles doivent développer des formations internes permettant à leurs professeurs de repenser des cours plus en adéquation avec les principes de la durabilité et du *transformative learning* ;
- Le développement de la **recherche appliquée liée à l'enseignement** : la recherche fondamentale sur la durabilité est foisonnante et n'est pas l'objet de ce programme. Cependant, les hautes écoles peuvent développer davantage de projets de recherche appliquée permettant aux étudiant-es d'exercer leurs compétences et de développer des solutions concrètes à des problèmes réels. Cet accent mis sur la recherche appliquée doit également permettre aux étudiant-es de communiquer avec les acteurs concernés par ces problèmes (transdisciplinarité et co-création de savoir) ;
- Le développement de la **recherche en didactique de la durabilité et de l'éducation à la durabilité** : les points susmentionnés nécessitent de repenser la transmission de savoirs et l'exercice des compétences sur et en lien avec la durabilité dans les hautes écoles. La formation des futurs enseignant-es des niveaux primaires et secondaires constitue notamment un levier d'action important qui permet aux institutions de formation des enseignant-es de toucher indirectement des milliers de futurs écolières et écoliers. L'expertise en matière d'EDD existe déjà dans les institutions de formation des enseignant-es, mais doit être considérablement développée et partagée à l'ensemble des hautes écoles. *In fine*, ce sont en effet l'ensemble des hautes écoles qui sont appelées à former des « agents du changement ».

- La création de **Reallaboren/Living Labs** OU le renforcement des structures déjà existantes : ces structures inter- et transdisciplinaires doivent combiner des approches *top-down*, mais également *bottom-up* afin d'intégrer au mieux les impulsions issues de la communauté académique et d'associer les efforts dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, du renforcement des capacités ainsi que du développement de l'innovation ;
- etc.

2. Développement du rôle des hautes écoles dans l'échange avec la société, la diffusion de savoirs et le développement de compétences orientées vers le changement (**third mission**) :

Concrètement, le programme entend améliorer ce dialogue avec la société en soutenant des projets visant notamment (mais pas uniquement) :

- **L'intensification de l'échange** entre types de hautes écoles, mais également avec d'autres partenaires à l'intérieur (SDSN, td-net, focus sustainability, etc.) comme à l'extérieur du domaine des hautes écoles (écoles, politiques, représentant-es de l'économie & de l'industrie, etc.) : une mise en réseau plus importante des acteurs (mais pas uniquement des spécialistes de la thématique) est nécessaire. Ceci peut se faire en renforçant les réseaux déjà existants ou en promouvant des événements réguliers et fédérateurs, tels que le *Sustainable University Day* ;
- La **définition de bonnes pratiques** en ce qui concerne les déplacements, la gestion de l'énergie, des ressources et des déchets dans les hautes écoles, la santé et le bien-être des chercheuses et chercheurs, des collaboratrices et collaborateurs, etc. Ces bonnes pratiques sont mises en lien, dans une perspective systémique, afin d'éviter tout "greenwashing".
- Le développement de **nouvelles manières de communiquer et valoriser les résultats de la recherche scientifique** dans le débat public : en sus de la production et de la présentation d'éléments factuels sur la durabilité, les hautes écoles doivent également co-construire avec leurs partenaires des solutions pratiques et concrètes permettant à tout un chacun de devenir un acteur du changement ;
- etc.

Afin de ne pas éparpiller les ressources à disposition dans ce programme, les projets ne devront **pas** financer les mesures suivantes :

- Le développement de projets de recherche fondamentale sur des thèmes liés à la durabilité ;
- Le développement d'infrastructures réduisant l'empreinte écologique des hautes écoles ;
- Le développement de programmes de formation continue : en Suisse, la formation continue académique est auto-financée et ne peut bénéficier de fonds distribués dans le cadre des PgB.

7.4 **Organisation du programme et planification** (*présentation détaillée de la structure du programme, gouvernance, mode de coopération et de planification, jalons*)

**Gouvernance**

La gouvernance du programme suit les principes détaillés dans le document « *Aufgaben, Kompetenzen und Verantwortungen der Steuerungsgremien von intern* »



verwalteten Pgb » adopté par le Comité de swissuniversities en date du 28 novembre 2019.

1. Gestion stratégique & haute surveillance (Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles)

- Contrôle de l'avancée du programme et adoption, en cas de besoin, de mesures d'adaptation des objectifs et des échéances prévues
- Nomination des membres du comité de pilotage

2. Pilotage (comité de pilotage)

Composition : uniquement des représentant·es des rectorats des hautes écoles. Répartition équilibrée des trois types de hautes écoles HEU, HES et HEP

- Gestion et suivi du programme
- Organisation et lancement des appels à propositions
- Nomination des membres du/des groupe(s) d'expert·es
- Décisions de financement

3. Définition des critères de sélection et évaluation des propositions (groupe d'expert·es)

Composition : une quinzaine d'expert.es sélectionnés au sein du Réseau sustainability@swissuniversities, ainsi que quelques représentant·es du corps étudiant et quelques expert.es étrangers. Répartition équilibrée du point de vue de l'expertise thématique nécessaire, avec prise en compte d'une diversité des perspectives environnementale, sociale et économique. Les expert·es devront s'abstenir d'évaluer des projets avec lesquels ils présentent une trop grande proximité ou un potentiel conflit d'intérêt.

- Évaluation des propositions à l'attention du comité de pilotage

4. Coordination (secrétariat général de swissuniversities)

- Informations aux différentes instances et mise en œuvre des décisions
- Organisation des appels à propositions
- Gestion du comité de pilotage et du groupe d'expert·es
- Gestion des finances

### **Sélection des projets**

Les projets seront sélectionnés dans le cadre d'une procédure compétitive. Un premier appel à projets sera lancé au début du programme. Quatre millions CHF seront réservés pour lancer ultérieurement (év. à mi-programme, début 2027) un ou plusieurs autres *calls* qui permettront d'allouer des montants supplémentaires à des projets déjà en cours de développement, de mettre l'accent sur d'autres thématiques, etc.

La sélection des projets s'opérera suivant la procédure ci-dessous. Les modalités de cette procédure seront communiquées aux partenaires du programme avant le lancement des appels à projets. La réalisation de projets en coopération entre plusieurs écoles et/ou types de hautes écoles constituera un atout, mais les hautes écoles seront également libres de lancer seules des projets.

## 1. Présélection des demandes de projet

Les demandes de projet seront transmises au secrétariat général de swissuniversities sous une forme préétablie (formulaire transmis aux hautes écoles par le SG de swissuniversities). Une présélection sera opérée au sein du secrétariat général de swissuniversities en se basant sur des critères d'ordre uniquement formel :

1. Le projet doit avoir un lien avec l'un ou les deux axes du programme (1° *whole institution approach* & 2° *third mission*) tels que décrits sous le point 7.3 ;
2. Le projet doit bénéficier du soutien clair de la direction de la haute école ou des hautes écoles qui apporteront les *matching funds* (soutien manifesté par la signature de la demande de projet par un membre de la direction de la haute école).

Les demandes ayant passé cette phase de présélection seront transmises par le secrétariat général de swissuniversities à un groupe d'expert-es, nommé par le comité de pilotage du programme et chargé de les évaluer sur la base de critères relatifs au contenu. Les demandes ne satisfaisant pas ces critères formels ne seront *ex officio* pas considérés.

## 2. Évaluation des demandes de projet

Les demandes de projet ayant passé avec succès la présélection seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Le public-cible du projet se situe à l'intérieur du domaine des hautes écoles et s'adresse à la communauté de la ou des institutions partenaires ;
- Le projet s'ancre dans une approche systémique de la durabilité (mises en lien des trois dimensions de la durabilité) ;
- Le projet s'ancre dans une approche pédagogique transformatrice ;
- Le projet présente un caractère exploratoire pouvant amener un nouveau point de vue sur les enjeux de durabilité et d'éducation à la durabilité dans la ou les hautes écoles partenaires ;
- Le projet déploie ses effets dans l'ensemble de la ou des institutions partenaires au niveau structurel et/ou « culturel » (transversalité) ;
- Il encourage la collaboration et la co-création entre divers acteurs et domaines au sein ou au-delà de la ou des hautes écoles partenaires (transdisciplinarité) ;
- Le projet encourage les collaborations entre différentes disciplines dans la ou les hautes écoles partenaires (interdisciplinarité forte, qui ne se limite pas à la mise en lien de disciplines connexes) ;
- La planification et les objectifs du projet sont réalistes, les éventuels risques sont identifiés;
- Le projet continuera à déployer ses effets au-delà de 2028.

Sur la base de ces critères, le groupe d'expert-es établira une priorisation des demandes. Une moyenne sera ensuite établie et cette priorisation sera communiquée aux membres du comité de pilotage chargé de sélectionner les projets finalement soutenus.

**Échange et coordination avec le programme « Chancengerechtigkeit – Équité »**

À chaque étape du programme, un échange régulier aura lieu avec les responsables du programme « Chancengerechtigkeit – Équité ». En effet, certains aspects propres à la dimension sociale de la durabilité peuvent également figurer dans le champ d'action de ce PgB.

### Calendrier et jalons

Année / période	Activité / jalon
2023	Dépôt de la proposition de programme auprès de la CSHE Nomination des membres du comité de pilotage
2024	Préparation et lancement des premiers appels à projets au printemps Décisions de financement des propositions à l'automne <sup>3</sup>
2025	Démarrage des projets
2027	Év. lancement de nouveaux appels à projets
2028	Retour sur le programme et les propositions mises en œuvre Analyse des possibles prochaines étapes

7.4.1 **Durée du programme** (*En principe, le programme est censé durer quatre ans. S'il n'est pas possible de le terminer dans ce délai, indiquer les raisons de cette impossibilité et exposer le déroulement prévu et la planification financière à long terme du programme*)

01.01.2025 – 31.12.2028

7.5 **Durabilité** (*comment les activités se poursuivront-elles lorsque le financement du programme aura pris fin?*)

Dans le sens où ce programme ambitionne d'aider les hautes écoles à développer une véritable culture transversale de la durabilité, les mesures soutenues déploieront leurs effets bien au-delà de 2028. La durabilité des propositions constituera d'ailleurs un critère de sélection examiné par les expert-es (voir point 7.4). Comme le programme est pensé comme un programme d'impulsion et que les hautes écoles sont invitées à proposer des projets présentant un caractère exploratoire, les responsables de projet devront tirer un bilan au terme des quatre ans du programme pour déterminer quelles mesures ont le mieux permis de soutenir le développement de cette culture transversale de la durabilité dans les hautes écoles partenaires.

7.6 **Prise en compte des conclusions de l'évaluation des esquisses de programme** (*démontrer que les compléments demandés par le Conseil des hautes écoles suite à l'évaluation des programmes conduite par les experts et à l'appréciation portée par la Conférence spécialisée sous l'angle de la*

<sup>3</sup> Les premiers appels à propositions doivent être préparés et lancés à l'avance pour permettre aux projets sélectionnés de débiter dès les premiers mois de 2025.

*politique des hautes écoles et de la politique financière ont été apportés et que les recommandations ont été suivies)*

Recommandation 1 : *La gouvernance du programme, et notamment le mode de nomination des membres des différents organes, doit être précisée.*

Prise en compte : **Oui** **Non**

Explications : voir point 7.4

Recommandation 2 : *Les critères de sélection des projets doivent être définis.*

Prise en compte : **Oui** **Non**

Explications : voir point 7.4

Recommandation 3 : *Le rôle du Réseau sustainability@swissuniversities de swissuniversities doit être précisé.*

Prise en compte : **Oui** **Non**

Explications : grâce au Réseau sustainability@swissuniversities, swissuniversities dispose d'une précieuse expertise en termes de durabilité. Des membres du Réseau s@s ont ainsi soutenu le secrétariat général pour l'élaboration de la demande de programme finale. De plus, le Réseau pourra servir de *pool* d'expert-es pour l'évaluation des demandes de projet (voir point 7.4 ci-dessus).

Recommandation 4 : *La continuité des mesures (au-delà de 2028) doit être encouragée.*

Prise en compte : **Oui** **Non**

Explications : voir point 7.5

Recommandation 5 : *Le lien doit être fait avec les instruments d'encouragement déjà existants (notamment à l'OFEV) et les dispositions relatives à la durabilité dans le processus d'accréditation.*

Prise en compte : **Oui** **Non**

Explications :

Bien qu'il n'existe pas de vue d'ensemble des instruments d'encouragement déjà existants, les plus en vue en Suisse ne soutiennent bien souvent que l'un ou l'autre aspect mentionné au point 7.3. Pour exemple, l'[OFEV](#) soutient des projets favorisant l'acquisition de compétences environnementales (sans mentionner les deux autres dimensions de la durabilité). Pour sa part, [éducation21](#) n'est actif que dans les domaines de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) ou de la prévention du racisme. Les ambitions du présent programme sont plus vastes et cherche à donner aux hautes écoles les moyens d'opérer des changements en profondeur et de soutenir le développement d'une culture de la durabilité.

En ce qui concerne les dispositions relatives à la durabilité dans le processus d'accréditation, celles-ci portent avant tout sur le fonctionnement administratif des hautes écoles et leur empreinte écologique. Le présent programme n'entend donc pas déployer ses effets au même niveau.

Recommandation 6 : *L'engagement des étudiant-es doit être encouragé et les organisations étudiantes qui prennent part au programme dédommagées financièrement.*

Prise en compte :

**Oui**

Non

Explications : voir point 6

## 8 Coûts totaux du programme et financement<sup>4</sup>

Sont éligibles les frais de personnel (y c. charges sociales) et les frais matériels (appareils et équipements, moyens d'exploitation, location de locaux spécialement affectés aux projets et frais de conférence et de déplacement). Indiquer la répartition approximative entre frais de personnel et frais matériels (peut aussi être indiquée en pourcentages). La ventilation effective par catégories de coût doit apparaître dans le rapport annuel.

	2025	2026	2027	2028	Total
Frais de personnel (y compris charges sociales)					85%
Frais matériels					15%
<b>Frais totaux du programme</b>					<b>100%</b>
<b>Financement</b>					
Contribution liée au projet LEHE	4'000'000	6'000'000	6'000'000	4'000'000	20'000'000
Prestations propres des partenaires ayant droit à des contributions (d'un montant au moins égal à la contribution selon la LEHE)	3'850'000	5'850'000	5'850'000	3'850'000	19'400'000
Autres contributions de la Confédération (p. ex. OFEN, OFC ou autres)	X	X	X	X	X
Autres contributions	X	X	X	X	X
<b>Total financement</b>	<b>7'850'000</b>	<b>11'850'000</b>	<b>11'850'000</b>	<b>7'850'000</b>	<b>39'400'000</b>

Il s'agit de réserver une part du financement pour les frais de coordination de swissuniversities. Sur la base des expériences accumulées dans le cadre des programmes dont la gouvernance se situe au sein de swissuniversities, et en considérant la structure de programme envisagée, il semble raisonnable de provisionner CHF 600'000 (sur quatre ans) pour la gouvernance du programme « Renforcement de la culture de la durabilité dans les hautes écoles suisses » par le

<sup>4</sup> Il n'est pas possible d'articuler un chiffre précis concernant les frais de personnel et de matériel avant d'avoir sélectionné les projets. La répartition effective entre les différentes catégories de coûts sera indiquée ultérieurement dans les rapports annuels. Les pourcentages indiqués dans le tableau sont indicatifs et basés sur l'expérience de précédents programmes similaires.

secrétariat général de swissuniversities. Celui-ci demande à être dispensé d'apporter une contribution propre pour ses prestations de coordination.

## 9 Ventilation des contributions au programme entre les partenaires<sup>5</sup>

La ventilation des contributions au programme entre les partenaires peut être modifiée en cours de programme avec l'accord des institutions partenaires concernées. Le rapport annuel doit rendre compte de la ventilation effective des fonds.

Lorsqu'un partenaire sort du programme ou qu'un nouveau partenaire y participe, la CSHE et le SEFRI doivent en être avisés au préalable.

Haute école / institution	2025	2026	2027	2028	Total
<b>Total</b>					

Les modalités du **versement** de la contribution au programme par le SEFRI sont définies dans la convention de prestations.

---

<sup>5</sup> Il n'est pas possible de fournir plus d'informations concernant la ventilation des fonds avant d'avoir sélectionné les projets. La répartition effective entre les différents projets sera indiqué dans les rapports annuels.



## 10 Prestation propre garantie par les partenaires du programme<sup>6</sup>

Les hautes écoles ou autres institutions du domaine des hautes écoles fournissent au total une prestation propre au moins équivalente à la contribution de la Confédération. Une partie de la prestation propre doit être apportée sous la forme d'une contribution financière dont le montant sera au moins égal à la moitié de la contribution de la Confédération. L'autre moitié pourra être fournie en nature. Lorsque certains partenaires du programme fournissent une prestation de coordination très importante, il est possible, à titre exceptionnel, qu'ils soient dispensés d'apporter une prestation propre ; la décision correspondante est alors du SEFRI (cf. l'art. 49, al. 2, O-LEHE).

Haute école / institution	Contribution financière	Contribution en nature (en CHF)	Total	La contribution en nature prend la forme suivante
Total prestation propre				

### Explication relative à l'expression « prestation propre » (contribution financière et contribution en nature) :

Les prestations propres peuvent être fournies sous la forme d'une contribution financière ou d'une contribution en nature. La moitié au moins de la prestation propre pour l'ensemble du programme doit être fournie sous la forme d'une contribution financière.

Par **contribution financière** (real money), on entend le financement de coûts de projet que le partenaire au programme assume en plus de ses dépenses courantes ordinaires du fait de sa participation au programme. Ces coûts de projet comprennent :

- les frais de personnel (charges sociales comprises) ;
- les frais matériels (appareils et équipements, moyens d'exploitation, location de locaux spécialement affectés au projet, frais de conférence et de déplacement).

Peuvent être pris en compte comme **contributions en nature** (virtual money) les dépenses pour des ressources humaines, des appareils et installations ainsi que des

---

<sup>6</sup> Il n'est pas possible de pouvoir fournir plus d'informations concernant les prestations propres garanties par les partenaires du programme avant d'avoir sélectionné les projets. La répartition effective entre *real money* et *virtual money* sera indiquée dans les rapports annuels.

moyens d'exploitation déjà en place ; ils sont pris en compte dans la mesure où ils peuvent être clairement rattachés au projet, justificatifs à l'appui. Les prestations de collaborateurs financés par des programmes d'encouragement nationaux (p. ex. le FNS) comptent également comme contribution en nature.

## 11 Signatures

Les recteurs/rectrices, présidents/présidentes ou directeurs/directrices soussignés attestent par leur signature que les prestations propres garantis mentionnés au point 10 seront apportés et que la durabilité du programme et son financement à long terme au-delà de la période FRI 2025-2028 sont assurés.

### Le requérant ou la requérante principal-e pour les contributions au programme selon la LEHE :

Lieu et date :

La responsable de programme :

.....

.....

Lieu et date :

La présidente de swissuniversities :

.....

.....

La proposition doit être transmise (en versions papier et électronique) **par swissuniversities jusqu'au 8 décembre 2023, dernier délai**, aux adresses respectives suivantes :

- Conférence suisse des hautes écoles, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
- [shk-cshe@sbfi.admin.ch](mailto:shk-cshe@sbfi.admin.ch)

03.02.2023 SEFRI/HSAB